



Montreuil, le 2 mai 2019

À l'attention de M. Blanquer, ministre de l'Éducation nationale

Objet : demande d'audience

Monsieur le Ministre,

Le SNUDI-FO sollicite une audience auprès de vous après avoir pris connaissance des annonces spécifiques au 1er degré du président de la République lors de sa conférence de presse jeudi 25 avril.

La volonté exprimée par le président de la République que « *les classes de grande section de maternelle, de CP et de CE1 ne dépassent jamais 24 élèves* » confirme implicitement que des effectifs élevés par classes sont préjudiciables pour les conditions de travail des enseignants et les conditions d'apprentissage des élèves.

Pourtant, il est fréquent que les effectifs en grande section, en CP, en CE1 ou dans toutes les autres classes dépassent largement 24 élèves, et bien souvent 30 élèves en maternelle. Le SNUDI-FO revendique ainsi une baisse significative du nombre d'élèves dans toutes les classes, de la petite section au CM2, en éducation prioritaire comme en zone ordinaire.

Nous nous interrogeons sur les conditions de mise en place des classes de 24 élèves maximum en grande section, en CP et en CE1. En effet, faute de moyens suffisants, la mise en place des CP et CE1 dédoublés en éducation prioritaire a eu pour conséquence une augmentation des effectifs dans toutes les autres classes et une diminution des brigades de remplaçants.

Une telle mesure, si elle ne veut pas aboutir à l'inacceptable recours à des enseignants contractuels ou à un redéploiement de postes nécessite d'être accompagné d'une dotation en postes conséquente et du recours à la liste complémentaire de la session actuelle du CRPE pour les pourvoir dès la rentrée 2019. D'autant plus que le concours de professeur des écoles 2019 prévoit 1055 places de moins que celui de l'année dernière !

Le président de la République s'est également engagé à ne plus fermer d'école d'ici la fin du quinquennat, « sans l'accord du maire ».

Le SNUDI-FO rappelle son opposition à toute fermeture d'école y compris sous la forme de fusion d'écoles entre elles, qu'elle soit demandée par les municipalités ou pas. Nous vous demandons ainsi l'annulation de toutes les fermetures d'écoles, de toutes les fusions d'écoles prononcées dans les départements lors des opérations de carte scolaire 2019.

Cette annonce intervient dans un contexte de mobilisation et de grèves pour le retrait du projet de loi sur « l'école de la confiance » dans son ensemble et des établissements publics locaux des savoirs fondamentaux en particulier.

Selon le projet de loi, « *les établissements publics locaux d'enseignement des savoirs fondamentaux sont constitués de classes du premier degré et du premier cycle du second degré. Ils associent les classes d'un collège et d'une ou de plusieurs écoles situées dans son secteur de recrutement.* »

De ce fait, ces nouveaux établissements permettront la fermeture administrative des actuelles écoles entraînant une mutualisation qui permettra des suppressions de postes.

Pour le SNUDI-FO, l'annonce du président de la République doit donc aller de pair avec l'abandon des établissements publics locaux des savoirs fondamentaux, rejetés par les enseignants, les parents d'élèves et bien souvent les élus.

Dans l'attente, veuillez croire, Monsieur le Ministre en mes sentiments respectueux.

Norbert Trichard, Secrétaire général